



Chertsey, septembre 2024

ÉVOLUTION DU PROJET DE RÉFECTION DES BARRAGES

**** METTEZ LE 16 OCTOBRE À VOTRE AGENDA ! ****

Chers résidents du lac Jaune,

Nous sommes heureux de vous partager les dernières nouvelles entourant l'évolution du projet des barrages.

L'ÉTAPE DE LA SÉANCE D'INFORMATION CITOYENNE EST ENFIN ARRIVÉE!

Vous êtes cordialement invités à participer à la séance d'information organisée par la municipalité, en collaboration avec la firme de génie CHG Conseil, le **16 octobre prochain à 19H00**. Cette séance d'information se déroulera en mode hybride, soit en présentiel à la salle communautaire à Chertsey et également en mode virtuel pour ceux qui ne pourront y assister en personne.

La firme CHG Conseil présentera le projet et plan envisagé pour la réfection de la structure du barrage Lizotte et autres barrages ponceau. Cette rencontre répondra également aux interrogations entourant le bassin de taxation et à toutes autres questions relatives au projet.

Nous vous invitons à surveiller votre boîte aux lettres pour l'invitation officielle de la municipalité. Celle-ci vous indiquera la démarche pour **confirmer votre présence à la municipalité, soit en présentiel ou en mode virtuel.**

Notez que cette invitation a été envoyée à l'adresse inscrite à votre compte de taxe habituel. Si vous croyez faire partie du bassin de taxation et que vous n'avez pas reçu d'invitation par la poste, nous vous invitons à communiquer avec la municipalité.

QUELQUES INFORMATIONS ADDITIONNELLES POSITIVES RELATIVES AU PROJET EN COURS

- 1- Les plans sont complétés à 90% et le choix de l'ouvrage respecte l'intention initiale d'avoir un barrage sans manipulations mécaniques et ayant un esthétisme à caractère naturel (type enrochement). Notez toutefois que l'appellation officielle qui sera utilisée se nomme « remblais contrôlé avec assise en béton ». Les études de sol ont démontré des besoins particuliers en ce qui concerne l'assise du barrage. Une fondation en béton sera nécessaire afin d'assurer une base solide à la structure afin qu'elle perdure pour les 40 à 50 prochaines années. Un remblai à



caractère naturel complètera la structure de type déversoir. L'aménagement sera conforme aux exigences du ministère de l'Environnement.

- 2- L'équipe projet s'est penchée sur l'efficacité et la nécessité de conserver les 2 barrages ponceau sur la 2^e rue (X0007398 et X0007399). Il est maintenant officiel que le projet qui vous sera présenté comprend maintenant 2 barrages au lieu de 3. Le barrages ponceau # X0007399 situé plus loin sur la 2^e rue ne sera donc par reconstruit. Des travaux pour le retrait du ponceau et une mise en conformité de la rue seront toutefois nécessaires.

Cette bonne nouvelle indique une **diminution des coûts totaux** de réfection initialement envisagés.

- 3- Lors de la séance d'information, vous pourrez poser vos questions relatives au projet, à l'échéancier et à l'assiette de taxation. La firme CHG Conseil pourrait présenter une estimation des coûts associés à un futur appel d'offres.
- 4- La municipalité maintient son échéancier prévu pour des travaux pour la fin de l'été 2025. La portion pouvant toutefois impacter l'échéancier est l'obtention des certificats d'autorisation de la part des différents ministères. La municipalité est déjà engagée dans le processus du dépôt des demandes d'autorisation afin d'assurer le respect de l'échéancier.
- 5- Programme de subventions applicables (PAFMAN); une bonne nouvelle en notre faveur!

Ce programme implique une possibilité d'un remboursement à 66% des coûts de réparation d'un barrage jusqu'à concurrence de 500 000\$.

Nous avons appris que nous pourrions avoir droit à une subvention par barrage (donc une possibilité de 2 subventions relevant de ce programme)

Tous les détails entourant cette possible subvention seront également présentés lors de la rencontre du 16 octobre prochain.

RÉPARTITION DES COÛTS

Les principaux éléments ayant été considérés par la municipalité pour l'assiette de taxation sont toujours les suivants :

- Règlement 582-2020 décrétant l'imposition des taxes des barrages municipaux, adopté par le conseil municipal en mars 2020
- Répartition des coûts :



- 20 % à l'ensemble de la population par le biais du fonds réservé à la protection des cours d'eau (taxe à l'environnement)
- 80 % par le biais d'une taxe de secteur (assiette de taxation)
- Assiette de taxation : ensemble des matricules inclus dans le rayon duquel les citoyens concernés retirent un bénéfice du barrage
- Base de calcul : valeur foncière du terrain par rapport à l'ensemble des valeurs foncières des terrains inclus dans l'assiette de taxation
- Répartition amortissable sur une période de 40 ans pour les 2 barrages et la mise en conformité de la rue.

En conclusion, nous sommes fort enthousiastes de ces nouvelles positives et sommes impatients d'en connaître davantage lors de la séance du 16 octobre prochain à 19h00.

Nous vous rappelons l'importance de participer à cette séance qui vous est dédiée.
Celle-ci sera l'occasion de répondre à toutes vos questions concernant le projet de réfection en cours et d'échanger directement avec les instances et professionnels impliqués dans le dossier.

Au grand plaisir de vous y rencontrer,

Anik Deschamps
Présidente APLJ

RAPPEL DES ÉTAPES VERS LA RÉFECTION DES 3 BARRAGES :

- o Municipalisation du Barrage #4269 (Lizotte) – Octobre 2020
- o Études de sécurité des 3 barrages – mai 2021
- o Appels d'offres pour les plans et devis – Juillet 2023
- o Dépôt des plans et devis à la municipalité par la firme d'ingénierie – septembre 2024
- o **Séance d'information citoyenne**; présentation des plans de structure envisagés et approximation de coûts de réfection, présentation de l'assiette de taxation – **16 octobre 2024**

ÉTAPES À VENIR

- o Demande des certificats d'autorisation auprès des différents ministères – Automne 2024
- o Règlement d'emprunt au ministère des Affaires municipales – 2024
- o Appels d'offres et retenue d'une firme pour la réalisation des travaux – printemps 2025
- o Travaux – espérés pour la fin de l'été 2025
- o Demande de subventions au Gouvernement (PAFMAN) et possibilités de diminution des coûts – fin 2025